

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du mercredi 24 juin 2026**

Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 207 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Chantal AGIUS - Grégory ALLIONE - Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Romain AMARO - Thomas ARCAMONE - Philippe ARDHUIN - Patrick ARDIZZONI - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Lalia ATTAFF - Aurélien AUCLAIR - Gérard AUDIBERT - Dominique AUGEY - Stéphanie BAGNIS - Magali BAILLEUL - Mireille BALLETTI - Valérie BAQUE - Guy BARRET - Marie BATOUX - Thomas BATTESTI - Antoine BAUDINO - Laurent BELSOLA - Farida BENAOUA - Fabienne BENDAYAN - Nassera BENMARNIA - Marie BERMEJO - Rebecca BERNARDI - Eléonore BEZ - Kayané BIANCO-ROATTA - Eva-Pauline BONAN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Eric BOUILLÉ - Michel BOULAN - Nicolas BOULAND - Stéphanie BRAISE - Fabien BRAVI - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Joël CANICAVE - René-Francis CARPENTIER - Hugo CARTALLIER - Thibaut CHARPENTIER - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Eric CHEVALIER - Marie-Christine CIANNARELLA - Jean-David CIOT - Gilles COLLOMB - Flavie COLOMBO - Jean-Marc COPPOLA - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Renaud DAGORNE - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Pierre DHARREVILLE - Hélène DI VITA DANCHESI - Laurent DILLINGER - Alexandre DORIOLE - Arnaud DROUOT - Cédric DUDIEUZERE - Frédéric DURAND - Capucine EDOU - Joëlle FABRE - Léa FIMAT - Olivia FORTIN - Clément FREL-CAZENAVE - Lydia FRENTZEL - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Hélène GAILLARD - Pierre-Marie GANOZZI - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Audrey GATIAN - Jean-Louis GEIGER - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Anthony GONÇALVES - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Jean-Marc GRAFFEO - Martin GRAND-DUFAY - Hervé GRANIER - Anne-Marie GREGORI - Patrick GRIMALDI - Monique GRISETI - Jean-Christophe GROSSI - Hassan GUENFICI - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Yahya GÜNGÖRMEZ - Julien HAROUNYAN - Ahmed HEDDADI - Christophe HOCMARD - Nicolas HUE - Christophe HUGON - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Mohamed ITRISSO - Clara JABOULAY - Sophie JARDINOT - Didier JAU - Sophie JOISSAINS - Azad KAZANDJIAN - Sophie KERNEN - Amine KESSACI - Anthony KREHMEIER - Mirabelle LAMOUREUX - Lucas LANGOMAZINO - Candice LE TOURNEUR - Philippe LEANDRI - Michèle LEBAN - Sébastien LECCIA - Pascaline LÉCORCHÉ - Gisèle LELOUIS - Lionel LENEL - Céline LEVIEUX - Joël LEVI-VALENSI - Yoan LEVY - Christiane LEYDER - Maxime MARCHAND - Jérôme MARCILIAK - Patrick MARKARIAN - Juliette MASSON - Joëlle MELIN - Hervé MENCHON - Naïs MENGIN - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Martine MISTRAL-GUYL - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Catherine MOYEMONT GAILDRY - Ibrahim M'ZE - Jessy NAKACHE - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Cédric OROFINO - Nina PALOMBA - Romain PASTOR - Benoît PAYAN - Serge PEROTTINO - Stéphane PICHON - Mathieu PIETRI - Philippe PIGNON - Marie-Laurence POSTEAU - Fabrice POUSSARDIN - Robin PRÉTOT - Perrine PRIGENT - Aurélie QUINQUIS - Hedi RAMDANE - Magali RAMOS - Philippe RAZEYRE - Anne REYBAUD-DECROIX - Gwenaël RICHEROLLE - Olivier RIOULT - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Anne-Gaëlle RODEVILLE - Thomas ROLLER - Blaise ROSATO - Julien ROSSI - Hervé ROUAT - Michel ROUX - Laure ROVERA - Michèle RUBIROLA - Paul SABATINO - Clara SALÉMEH - Mickael SALFATI - Giovanni SCHIPANI - Jean-Pierre SERRUS - Anne-Sophie SIDANI - Jean-Marc SIGNES - Romain SIMMARANO - Laurent SIMON - Emilia SINSOILLIEZ - Chahidati SOILIH - Jean-Pierre SQUILLARI - Hanifa TAGUELMINT - Nathalie TESSIER - Karim TOUCHE - Amapola VENTRON - Cécile VIGNES - Frédéric VIGOUROUX - Frédéric-H VIGOUROUX - Michel VINCENTELELLI - Katia YAKOUBI - David YTIER - Michaël ZAZOUN - Karima ZERKANI-RAYNAL - Sandrine ZUNINO-GHOUGASSIAN.

Signé le 24 juin 2026  
Reçu au Contrôle de légalité le 26 juin 2026  
Publié le 26 juin 2026

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Enda AMRAOUI représentée par Amine KESSACI - Samuel BEN-HAMOU représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Tina BIARD SANSONETTI représentée par Karim TOUCHE - Nadia BOULAINSEUR représentée par Nassera BENMARNIA - Sarah COULOMB représentée par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Brigitte DEVESA représentée par Sophie JOISSAINS - Sylvaine DI CARO représentée par Eric CHEVALIER - Ambrozio DOLFI représenté par Eric BOUILLÉ - Dimitri FARRO représenté par Yannick GUERIN - Emmanuel FOUQUART représenté par Marie BERMEJO - Jérôme GOUIRAN représenté par René-Francis CARPENTIER - Pierre HUGUET représenté par Audrey GATIAN - Aurélie LECAT représentée par Hervé ROUAT - Laurent LHARDIT représenté par Azad KAZANDJIAN - Mario MARTINET représenté par Magali RAMOS - Philippe MAURIZOT représenté par Robin PRÉTOT - Eric MERY représenté par Laure ROVERA - Serge MORI représenté par Jean-Pascal GOURNES - Roland MOUREN représenté par Martine MISTRAL-GUYL - Christian NERVI représenté par Philippe GINOUX - Marc PENA représenté par Magali BAILLEUL - Jocelyne POMMIER représentée par Michel VINCENTELLI - Joëlle REYNAUD FIORILE représentée par Romain AMARO - Franck SANTOS représenté par Philippe RAZEYRE - Caroline SICARD représentée par Hugo CARTALLIER - Martine VASSAL représentée par Romain SIMMARANO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier FAYSSAT - Michel LAN - Eric LE DISSES - Claude PICCIRILLO - Frédéric SZABO.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Patrick MARKARIAN représenté à 15h40 par Philippe CHARRIN - Michèle RUBIROLA représentée à 15h40 par Sophie CAMARD - Eric GARCIN représenté à 15h46 par Anne REYBAUD-DECROIX

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS à 15h46

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**MOB-004-19495/26/CM**

**■ Déplacement du terminus du projet d'extension Nord du réseau de tramway de Marseille (deuxième phase) à la Bricarde  
164936**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, sur proposition du Commissaire Rapporteur, soumet au Conseil le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence, autorité organisatrice de la Mobilité depuis le 1er janvier 2016, assure la maîtrise d'ouvrage des extensions Nord et Sud du réseau de tramway de Marseille. Ces extensions poursuivent l'objectif de rééquilibrer l'intermodalité au profit des transports en commun.

Le projet, objet du présent rapport, porte sur l'extension Nord du tramway de Marseille (phase 2).

Le projet, inscrit au Plan de Mobilité 2020-2030 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, approuvé le 16 décembre 2021, figure également parmi les projets prioritaires du volet Mobilité du Plan « Marseille en Grand ».

L'extension Nord du tramway de Marseille répond au besoin de mobilité de quartiers très densément peuplés des 15ème et 16ème arrondissements de Marseille. Cette nouvelle extension permettra le désenclavement de nombreux quartiers prioritaires aujourd'hui peu accessibles en transports en commun et renforcera l'accès à plusieurs grands équipements (lieux d'enseignement, mairie du 15/16) et pôles d'activités.

Par délibération TRA 011-6416/19/CM du 20 juin 2019, le Conseil de la Métropole a approuvé la création et l'affectation de l'opération d'investissement relative à la deuxième phase de l'extension du réseau de tramway Nord-Sud, pour permettre la réalisation des études jusqu'à l'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique.

Par délibération TRA 004-7842/19/CM du 19 décembre 2019, le Conseil de la Métropole a approuvé le programme détaillé de cette opération, présentant l'ensemble des objectifs de l'opération tramway ayant pour objet la deuxième phase du prolongement du réseau de tramway.

Par délibération MOB-002-14266/23/CM du 29 juin 2023, le Conseil de la Métropole a approuvé le bilan de la concertation et le tracé définitif de l'extension Nord.

Par délibération MOB-010-18775/25/BM du 15 décembre 2025, le Bureau de la Métropole a approuvé la demande d'ouverture de l'enquête publique unique et de l'enquête parcellaire conjointe du projet d'extension Nord du réseau de tramway de Marseille – Deuxième phase.

**Le projet de référence initial :**

Le tracé définitif de l'extension Nord, de Gèze à La Castellane, a été approuvé par délibération le 29 juin 2023, à l'issue de la concertation préalable, qui s'est déroulée entre le 1er décembre 2022 et le 16 janvier 2023.

Les études préliminaires puis d'Avant-Projet, réalisées en 2024 et 2025, ont permis de préciser le projet de référence et d'en établir les caractéristiques essentielles.

L'extension Nord débute en se connectant au réseau de tramway existant, à la station Gèze. Elle se prolonge sur la rue de Lyon, le boulevard de la Méditerranée pour rejoindre le Chemin de la Madrague-Ville, puis le Chemin de Saint-Louis-au-Rove, et plus au Nord, le chemin du ruisseau Mirabeau puis le chemin du Littoral pour rejoindre l'avenue André Roussin et le Boulevard Henri Barnier, jusqu'à La Castellane.

**La proposition d'adaptation du terminus :**

Le programme de l'opération prévoyait l'implantation de la station terminus de la phase 2 de l'extension Nord à La Castellane. Le projet de référence initial prévoit l'implantation de la station La Castellane en surface sur le boulevard Henri Barnier, seule solution permettant une excellente desserte du quartier tout en étant compatible avec un prolongement ultérieur du tramway vers le Pôle d'échanges multimodal de Saint-Antoine, dont les études de faisabilité sont en cours.

Toutefois, en raison de la forte pente du boulevard Henri Barnier (jusqu'à 8 %), le projet de référence ne permet pas d'implanter une station terminus répondant aux normes d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Si les études de conception ont permis de réduire la pente longitudinale des quais à 6 %, celle-ci reste supérieure aux normes d'accessibilité PMR et nécessite l'obtention d'une dérogation.

Dans le cadre de la concertation continue avec les partenaires de l'opération, la Préfecture des Bouches-du-Rhône a indiqué qu'une dérogation ne pourrait être accordée que si la station La Castellane était encadrée par des stations accessibles PMR de part et d'autre. Par ailleurs, lors du comité de pilotage de validation des études d'Avant-Projet du 1er octobre 2025, la Ville de Marseille a fait part de sa volonté qu'une station soit implantée au niveau de la Bricarde dès la phase 2, sans attendre la phase suivante du projet.

En considération de ces deux réserves, la Métropole envisage de déplacer le terminus de la phase 2 de l'extension Nord, en l'implantant sur la rue Georges de Beauregard (Bricarde), sur une zone plane. Le tracé est ainsi prolongé d'environ 700 m avec création d'une station supplémentaire, en terminus. Cette nouvelle station porte le linéaire d'infrastructures nouvelle de l'extension Nord phase 2 à 7,7 km et 12 nouvelles stations.

Cette adaptation du terminus présente les avantages suivants :

- Elle répond aux exigences de la Préfecture concernant la création d'une station terminus accessible aux PMR et l'encadrement de la station La Castellane, dérogatoire aux normes d'accessibilité en raison de sa forte pente, par des stations accessibles de part et d'autre ;
- L'implantation de la station terminus à la Bricarde est compatible avec le prolongement ultérieur vers le pôle d'échanges multimodal de Saint-Antoine, et l'amorce en partie ;
- Cette station supplémentaire apporte une excellente desserte du quartier de la Bricarde dès la phase 2 et accompagne l'opération de requalification urbaine du quartier La Castellane - La Bricarde.

L'implantation du terminus à la Bricarde est conforme aux recommandations des garants à l'issue de la concertation préalable. En particulier, elle s'intègre pleinement dans la recommandation 15 de « porter une vision globale du futur schéma de ligne T3 en intégrant à la réflexion les études de faisabilité phase 3 vers le PEM Saint-Antoine ».

**Nouveau projet de référence :**

Le projet de référence, tel qu'il sera soumis à l'enquête publique, comprend :

- La création de la plateforme de tramway, en site propre, sur un linéaire d'environ 7,7 km,
- La réalisation d'ouvrages techniques (franchissements d'infrastructures, murs de soutènement, notamment),
- La mise en compatibilité des réseaux et voiries existants,
- La création de 12 stations supplémentaires, 4 sous-stations électriques, 1 local technique de signalisation ferroviaire, 2 zones de manœuvre signalisées et 1 local d'exploitation en terminus pour les conducteurs.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- La délibération TRA 011-6416/19/CM du 20 juin 2019 approuvant la création et l'affectation de l'opération d'investissement relative à l'extension Nord-Sud du réseau de tramway de Marseille deuxième phase afin de permettre la réalisation des études ;
- La délibération TRA 004-7842/19/CM, du 19 décembre 2019 approuvant le programme détaillé de cette opération, présentant l'ensemble des objectifs de l'opération tramway ayant pour objet la deuxième phase du prolongement du réseau de tramway ;
- La délibération MOB-002-14266/23/CM du 29 juin 2023 approuvant le bilan de la concertation préalable et le tracé définitif de l'extension Nord ;
- La délibération MOB-010-18775/25/BM du 15 décembre 2025 approuvant la demande d'ouverture de l'enquête publique unique et de l'enquête parcellaire conjointe du projet d'extension Nord du réseau de tramway de Marseille - Deuxième phase.

**Où le rapport ci-dessus**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de modifier l'implantation du terminus de l'extension Nord de la phase 2, initialement prévu à la Castellane, à la Bricarde, sur la rue Georges de Beauregard;
- Qu'il convient de modifier le projet de référence qui sera soumis à enquête publique unique et enquête parcellaire conjointe.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvé le prolongement du tracé de l'extension Nord phase 2 jusqu'à la rue Georges de Beauregard, avec création d'une station supplémentaire, en terminus, à La Bricarde.

**Article 2 :**

Est approuvé le projet de référence de Gèze à La Castellane – La Bricarde, tel qu'il sera soumis à l'enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique et à l'enquête parcellaire conjointe.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé :

- A lancer toute démarche visant à obtenir la déclaration d'utilité publique emportant la mise en compatibilité du PLUi ;
- A lancer toute démarche visant à obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation des travaux et à la mise en exploitation du projet ;
- A procéder aux acquisitions et démarches foncières nécessaires au projet et à signer tous les actes y afférents y compris à constituer un ou des dossiers d'enquête parcellaire ultérieurs ;

- A saisir le Préfet des Bouches-du-Rhône afin qu'il diligente la procédure d'enquête publique ;
- A se prononcer sur le caractère d'intérêt général du projet à l'issue de l'enquête publique ;
- A prendre toutes dispositions utiles à l'exécution des travaux correspondants.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Mobilité, Mobilités durables, Transports,  
Projet « Quartier Gare Saint Charles », LNPCA

Frédéric VIGOUROUX